

MUNICIPALITÉ ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON



Le 2 octobre 2017

A l'assemblée régulière du conseil municipal étaient présents: Monsieur Michel Aubin, Monsieur Martin Bibeau, Monsieur Luc Bertrand, Madame Audrey Sénéchal, Monsieur Bernard Coutu tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Denis Gamelin, maire.

Était aussi présente Madame Francine Rainville, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Était absente Madame Johanne Lessard.

#2017-10-162 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu appuyé par Monsieur Luc Bertrand d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée régulière 2 octobre 2017.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

CET ORDRE DU JOUR SE LIT COMME SUIT :

Mot de bienvenue.

Lecture de l'ordre du jour.

Approbation de l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 11 septembre 2017.

Lecture et approbation des comptes à payer.

Approbation des états financiers trimestriels.

Période de questions.

Adoption du deuxième règlement # 68-125.

Chaises de la salle.

Dépôt du rôle 2018.

Avis de motion pour règlement d'affichage des avis publics.

Dépôt du discours du Maire.

Dépôt du règlement de la MRC de d'Autray # 216-2.

Déneigement perrons du centre communautaire.

Rapport de la directrice générale.

Demande de commandite.

 Dîme

 Possibilité de demander une subvention de 50 %

 Matricule #1221-01-5266 et matricule # 1221-43-0241

 Demande pour la période des fêtes

Correspondance.

Demande

Levée de l'assemblée.

#2017-10-163 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 2 OCTOBRE 2017.

La secrétaire-trésorière est dispensée de faire la lecture du procès-verbal, les conseillers en ayant pris connaissance.

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal appuyé par Monsieur Martin Bibeau d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 octobre 2017.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

MUNICIPALITÉ ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON



Le 2 octobre 2017

2017-10-164 PAIEMENT DES COMPTES.

Le paiement de ces comptes est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyée par Madame Audrey Sénéchal.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

COMPTES À PAYER.

No écriture	Date	Fournisseur	Montant
201700196 (I)	2017-10-03	Quincaillerie Piette enr.	132,98 \$
201700197 (I)	2017-10-02	EBI Environnement Inc.	50,92 \$
201700198 (I)	2017-10-03	EBI Environnement Inc.	1 131,73 \$
201700199 (I)	2017-10-02	MRC de D'Autray	168,45 \$
201700200 (I)	2017-09-21	Hydro-Québec	259,33 \$
201700201 (I)	2017-09-18	Poste Canada	97,73 \$
201700202 (I)	2017-09-19	Hydro-Québec	1,63 \$
201700203 (I)	2017-09-19	Hydro-Québec	333,15 \$
201700204 (I)	2017-09-19	MRC de D'Autray	388,82 \$
201700205 (I)	2017-09-21	Francine Rainville	964,92 \$
201700206 (I)	2017-09-25	Généreux Construction Inc.	196 869,02 \$
201700207 (I)	2017-10-03	L'Action	182,81 \$
201700208 (I)	2017-10-03	MRC de D'Autray	438,33 \$
201700209 (I)	2017-10-02	Denis Gamelin	5 563,33 \$
201700210 (I)	2017-10-02	Joane Lessard	1 671,53 \$
201700211 (I)	2017-10-02	Michel Aubin	1 671,53 \$
201700212 (I)	2017-10-02	Martin Bibeau	1 671,53 \$
201700213 (I)	2017-10-02	Luc Bertrand	1 671,53 \$
201700214 (I)	2017-10-02	Audrey Sénéchal	1 671,53 \$
201700215 (I)	2017-10-02	Coutu Bernard	1 671,53 \$
201700216 (I)	2017-10-31	Ministère de la Sécur. Publi.	10 363,00 \$
201700217 (I)	2017-10-02	EXCEL TOUT	182,95 \$
201700218 (I)	2017-10-02	Infotech	1 162,63 \$
<u>Total des chèques émis</u>			<u>228 320,91 \$</u>
<u>Total au compte au 26 septembre 2017</u>			<u>345 669,97 \$</u>
<u>Balance au compte au 26 septembre 2017</u>			<u>117 349,06 \$</u>

#2017-10-165 APPROBATION DES ÉTATS COMPARATIFS

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Bernard Coutu d'adopter les états comparatifs 2017.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

MUNICIPALITÉ
ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON



Le 2 octobre 2017

#2017-10-166 **DÉPÔT DU RÔLE 2018**

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Monsieur Luc Bertrand d'accepter le dépôt du rôle 2018.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question n'est posée dans la salle.

AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT D'AFFICHAGE DES AVIS PUBLICS

Avis de motion donnée par Madame Audrey Sénéchal pour la présentation d'un nouveau règlement d'affichage des avis publics.

#2017-10-167 **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT # 68-12**

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Monsieur Michel Aubin d'adopter le second projet de règlement # 68-12 et la secrétaire trésorière est dispensée d'en faire la lecture, les conseillers en ayant pris connaissance.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

DÉPÔT DU RÈGLEMENT DE LA MRC DE D'AUTRAY # 216-2

216-2

Règlement modifiant le règlement 216 ; règlement établissant les règles d'utilisation du transport collectif local effectué sur appel par taxi.

#2017-10-168 **DÉNEIGEMENT DES PERRONS DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par Monsieur Michel Aubin et appuyé par Monsieur Martin Bibeau d'embaucher Monsieur Maxime Legros Crête pour l'hiver 2017 et 2018, aux mêmes conditions que l'année dernière, soit 12.25 \$ l'heure.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

MUNICIPALITÉ ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON



Le 2 octobre 2017

#2017-10-169 DEMANDE DE RÉOLUTION DE LA MRC DE D'AUTRAY

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a mis en place le Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de D'Autray a adressé une demande pour l'acquisition d'un véhicule et divers autres équipements dans le cadre du Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions dudit programme prévoient qu'un Protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) soit conclu entre les divers partenaires dont les municipalités compétentes en matière de sécurité incendie et organisation des secours et en fait une condition pour l'obtention par la MRC des subventions;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de St-Cléophas-de-Brandon et de Saint-Gabriel-de-Brandon ont conclu une entente de fourniture en matière de sécurité incendie et organisation des secours;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Luc Bertrand et appuyé par Monsieur Martin Bibeau,

- 1 D'autoriser la conclusion d'un PLIU entre la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, engageant ainsi la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon et le service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray ainsi que divers autres partenaires impliqués dans les mesures d'urgence hors réseau routier;
- 2 D'entériner s'il y a lieu le PLIU à intervenir pour Saint-Cléophas-de-Brandon;
- 3 D'approuver la demande d'aide faite par la MRC dans le cadre du Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier, dans l'un ou l'autre des trois volets prévus audit programme;
- 4 D'autoriser le (la) maire et la directrice générale à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

#2017-10-170 CHAISES DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

Il y a 35 chaises du centre communautaire qui doivent être remplacées, puisqu'elles sont brisées. Il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyé Monsieur Michel Aubin d'autoriser la directrice générale à s'informer des prix et d'en informer le conseil par courrier électronique pour éventuellement faire l'achat des 35 chaises. Pour les chariots et les tables ces achats sont remis à l'année prochaine.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

MUNICIPALITÉ ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON



Le 2 octobre 2017

DEMANDE DE COMMANDITE

Aucune demande de commandites n'est retenue.

#2017-10-171 POSSIBILITÉ DE DEMANDER UNE SUBVENTION DE 50 %

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Martin Bibeau de mandater la directrice générale à faire les démarches dans le but d'obtenir la subvention de 50 % pour les travaux du chemin de la Ligne Piette.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

#2017-10-172 MATRICULE # 1221-01-5266 ET MATRICULE # 1221-43-0241

Il est proposé par Monsieur Michel Aubin et appuyé par Monsieur Luc Bertrand de suspendre les procédures judiciaires le temps de voir si les démarches entreprises par les deux propriétaires se feront dans le délai prescrit. Un suivi sera effectué, advenant le cas de non respect, la reprise des procédures sera revalidée.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à majoritairement, Monsieur Martin Bibeau ayant voté contre.

#2017-10-173 DEMANDE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est proposé par Monsieur Luc Bertrand et appuyé par Monsieur Martin Bibeau d'accepter la fermeture du bureau municipale du 22 décembre au 5 janvier 2018 inclusivement.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

MUNICIPALITÉ ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON



Le 2 octobre 2017

#2017-10-174 APPROBATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2018

CONSIDÉRATION QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Martin Bibeau

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017, qui débiteront à 19h30 :

Pour la séance du conseil du budget 2018, la séance aura lieu le 11 décembre 2017 à 19 heures, suivi de la séance du conseil régulière, du 11 décembre à 19 heures 30.

Le calendrier des séances pour 2018 :

Le 15	Janvier
Le 12	Février
Le 12	Mars
Le 9	Avril
Le 14	Mai
Le 11	Juin
Le 3	Juillet
Le 13	Août
Le 10	Septembre
Le 15	Octobre
Le 12	Novembre
Le 10	Décembre

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE.

Une liste de la correspondance est déposée sur la table, aucun de ces documents ne sera archivé

#2017-10-175 DEMANDE

Monsieur Bernard Coutu nous demande de payer les inscriptions des bénévoles de la bibliothèque et le kilométrage d'un véhicule, pour une journée de formation et d'information qui aura lieu le 21 octobre 2017, à Trois Rivières.

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Monsieur Martin Bibeau d'accepter de payer jusqu'à concurrence de 100\$ de frais d'inscriptions, soit pour 4 personnes et le kilométrage d'une voiture pour cette activité de formation.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

MUNICIPALITÉ
ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON



Le 2 octobre 2017

#2017-10-176 RETARD DES TRAVAUX DES TROTTOIRS

Après discussion, il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyée par Madame Audrey Sénéchal de facturer les amendes pour le retard des travaux.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée majoritairement, Monsieur Michel Aubin ayant voté contre.

MONSIEUR LE MAIRE RECOMMANDE

Les prochains élus doivent se pencher et porter une attention particulière sur les modifications de la loi 122 car, il y a beaucoup d'informations à confirmer. De plus, il y aura plusieurs changements de règlement qui seront à effectuer. Certains sont déjà effectifs depuis juin 2017 et d'autres seront à réaliser en janvier 2018.

#2017-10-177 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 10 HEURES 30

La levée de l'assemblée est proposée par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Bernard Coutu.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

Denis Gamelin,
Maire

Francine Rainville,
Directrice générale et secrétaire trésorière.